



# Règlement concours photo 2018

## « UNE HISTOIRE DE ROCHE »

### **Article 1 : Organisation**

L'Association Bocage Pays Branché organise un concours photo gratuit et ouvert à tous sur le thème « Une histoire de roche ».

### **Article 2 : Conditions de participation au concours**

La participation est **gratuite et ouverte à tous**, il s'agit avant tout d'un concours amateur.

Chaque participant pourra envoyer **entre 1 et 3 photos**. Nous nous réservons le droit d'en choisir une parmi les trois.

Les photos extérieures au territoire du Bocage Bressuirais sont acceptées.

### **Article 3 : Conditions techniques**

Les photos doivent être envoyées en **format numérique** (jpeg ou png), **par mail** ou à l'aide d'un serveur de gros fichiers (dropbox, wetransfer...) à l'adresse de contact : **communication@bocagepaysbranche.fr**

Les envois doivent être **accompagnés de la convention de mise à disposition d'images** dûment remplie et signée par l'auteur. Celle ci autorise l'association Bocage Pays Branché à exposer les photos mais aussi éventuellement à les réutiliser dans le cadre de ses supports de communication avec les mentions d'auteur.

Dans ce cadre de la participation au concours photo, l'auteur accepte que ses photos soient exposées le dimanche 18 novembre lors de la journée du Festival de la Haie à Saint Aubin de Baubigné. De même, les photos de chaque concours sont conservées par l'association et constituent des expositions pouvant être prêtées à ses partenaires avec les mentions d'auteur des photographies.

### **Article 4 : Mention obligatoires de participation**

Chaque envoi doit comporter les mentions suivantes :

- Nom et prénom de l'auteur
- Coordonnées postales de l'auteur
- Numéro de téléphone et adresse mail de l'auteur
- Titre de la photo (les titres sont affichés sur les photos lors de l'exposition)
- Le lieu, la date et l'heure de prise de vue

### **Article 5 : Date limite d'envoi**

La date limite des envois est fixée au **lundi 12 novembre**. Toute participation sera confirmée par mail. En cas d'informations manquantes sur la ou les photos, les envois ne seront pas pris en compte.

### **Article 7 : Jury et résultats**

Les photos sont soumises au **vote du public uniquement**. Les photos ayant réuni le plus grand nombre de voix seront récompensées. Le dépouillement se fera le dimanche 18 novembre à 17h30 sur le lieu de l'exposition. Tous les participants recevront un mail précisant les résultats qui seront également mis en ligne sur le site internet de l'association.